



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE**  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GEORGES-HAUTE-VILLE, se sont réunis à 20 H dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 novembre 2025.

**Personnes présentes :**

**Le président :** Frédéric MILLET

**Les membres du conseil :** Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Marie-Claire JASSERAND, Odile PINTURIER, Valérie GUILLAUME, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Sylvie DALLERY, Jean LESQUIR, Didier MASSACRIER, Didier CHAMBON, Julien DELHEUR, Hervé DUQUESNE

**Secrétaire de séance :** Marie-Claire JASSERAND

**Absents :**

Soit 14 votants.

**ORDRE DU JOUR :**

**Ordre du jour**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL**

**DELIBERATIONS**

**URBANISME**

1-Droit de préemption

2-Baux logements centre bourg

**FINANCES**

3-DM6

**PARTENAIRE**

4-Convention déneigement

5-Convention prévoyance CDG42

6-Convention entretien montée des Perrières

7-Avenant voirie communautaire

8-Convention fourrière

PERSONNEL

9-Création de poste

**DECISIONS**

**QUESTIONS DIVERSES**

Règlement salle des fêtes

Mobilisation des élus de la Loire pour défendre les finances locales et nos services publics

**INFORMATIONS DIVERSES**

Marie-Claire JASSERAND est nommée secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL**

Aucune observation particulière si ce n'est le nom de l'entreprise EG42 et il manque un nom d'élu présent à rajouter lors du dernier conseil (Hervé DUSQUESNE).

**Approuvé à 14 voix sur 14 exprimées**

#### **URBANISME**

##### **1-DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de droit de préemption.

**Monsieur le Maire propose le vote**

**Approuvé 14 voix sur 14 exprimées**

##### **2- BAUX LOGEMENTS CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire laisse la parole à Didier MASSACRIER qui a effectué les visites et proposent les candidats et les baux. Le bail proposé a été approuvé par le Trésor Public (démarche obligatoire).

Didier MASSACRIER énonce les conditions du bail d'habitation (cf. contrat de location).

Quelques modifications sont apportées sur le bail annoncé, à savoir rajouter le garant, la remise des clés, l'éventuelle provision sur charges en mensualisation sur la taxe des ordures ménagères et l'entretien de la PAC.

**Monsieur le Maire propose le vote**

**Approuvé 14 voix sur 14 exprimées**

#### **FINANCES**

##### **3-DM6**

Monsieur le Maire indique que considérant la nécessité de procéder à un ajustement budgétaire en raison de l'obligation pour terminer sereinement cette fin d'année au chap. 11 c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement générale, il présente donc la décision modificative 6 :

Chapitre budgétaire	Article comptable élargi	Libellé détaillé	Type de mouvement budgétaire	Montant en euros (€)
011 – Charges générales	60632	Fournitures de petit équipement	Augmentation de crédits	+30 000
64 – Charges de personnel	6411	Rémunérations du personnel	Diminution de crédits	-20 000
64 – Charges de personnel	6450	Autres charges de personnel	Diminution de crédits	-10 000
		<b>Total des mouvements budgétaires</b>		<b>0 €</b>

Le budget primitif 2025 est ainsi modifié à hauteur de ces ajustements en recettes et en dépenses.

**Monsieur le Maire propose le vote**

**Approuvé 14 voix sur 14 exprimées**

## **PARTENAIRE**

### **4-CONVENTION DENEIGEMENT**

Monsieur le Maire précise que cette convention a été signée par l'entreprise GAILLARD qui faisait le déneigement. Il a dénoncé la convention cette année. Il faut savoir qu'on mutualise cette action avec la commune de MARGERIE-CHANTAGRET. Le GAEC DE BUSSY accepte cette mission de déneigement avec les mêmes conditions que M GAILLARD. La commune met à disposition le matériel, l'exploitant utilise le tracteur pour saler, le coût est de 80 € HT de l'heure.

L'entretien du matériel est à la charge du contractant ; il doit assurer les prestations qui lui sont confiées. La lame de déneigement sera fournie par SGHV, le GAEC doit faire l'entretien courant, l'entretien lourd sera assuré par SGHV. Pour la gravillonneuse, c'est la même chose du côté de MARGERIE.

Si des dégradations sont faites sur des équipements visibles, la réparation revient au GAEC, si les équipements sont sous la neige, ce sera à la charge de la mairie.

La convention est conclue pour 2 hivers.

**Monsieur le Maire propose le vote**

**Approuvé 14 voix sur 14 exprimées**

### **5-CONVENTION PREVOYANCE CDG42**

Monsieur le Maire indique que depuis 2022 on propose un contrat de prévoyance pour éviter les pertes de salaire en cas d'arrêt maladie. Toutes les collectivités doivent l'avoir au 01.01.2025.

La convention arrive à échéance le centre de gestion est arrivé à un tarif le mieux adapté et du coup la proposition est la suivante : société retenue RELYENS. L'agent est volontaire ou pas pour prendre cette prévoyance, la mairie est obligée de proposer cette prévoyance à ses agents et la commune doit participer financièrement pour un mini de 7 € par mois pour un agent à temps plein.

Un choix avait été fait et un montant de 12 € par agent était accordé. Il y a une augmentation du taux de participation des agents pour garanties minimales versement d'indemnités journalières on maintient 90 % du revenu net, en cas d'invalidité rente mensuelle, les agents participent à hauteur de 1.98 % de leur salaire. Monsieur le Maire propose de valider la convention qui est avantageuse pour les agents et il convient de délibérer pour savoir à quelle hauteur la mairie participe, il y a 5 agents qui ont souscrit la prévoyance.

Il est noté que la part de la Mairie reste sur 12 €.

**Monsieur le Maire propose le vote**

**Approuvé 13 voix sur 14 exprimées**

## **6- CONVENTION ENTRETIEN MONTEE DES PERRIERES**

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean LESQUIR. Il s'agit le chemin qui alimente le GAEC DE MONTSUPT, la partie qui est entre l'entrée du GAEC et le chemin des Perrières (200-300 m). Ce chemin a été remis totalement en état avec un coût de 10-12 000 €. Il convient de proposer une convention avec ce GAEC pour l'entretien de ce chemin.

Jean LESQUIR fait la lecture de la convention.

Cette convention va être proposée à la signature auprès de M DUCLOS.

**Monsieur le Maire propose le vote**

**Approuvé 14 voix sur 14 exprimées**

## **7- AVENANT VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire indique qu'on a depuis très longtemps une mise à disposition de notre personnel communal pour l'entretien de la signalétique verticale, etc. On paie une attribution de compensation auprès de LFA mais il convient qu'un chiffrage soit effectué pour le temps passé de ses agents pour le travail et le transfert de charges. On a intégré le lotissement des Bessonnes, rajout de tâche, et compétence éclairage du lotissement les Cèdres Bleus, la convention évolue et il convient de signer un avenant. LFA va nous reverser donc un montant de 3248.18 €, (légèrement plus qu'auparavant).

**Monsieur le Maire propose le vote**

**Approuvé 14 voix sur 14 exprimées**

## **8- CONVENTION FOURRIERE**

Monsieur le Maire indique que le service fourrière animale est une compétence LFA qui s'occupe de payer l'hébergement. Mais il y a une partie financière à imputer à la commune.

La commune est concernée par cette convention pour une participation si la fourrière vient, le coût 0.90 € par km. Il faut quand même que la Mairie récupère le chien et le garde. Ce tarif sera réindexé année par année. Dorénavant, c'est la société du domaine du Bost à Mornand qui est le représentant attitré de LFA.

**Monsieur le Maire propose le vote**

**Approuvé 14 voix sur 14 exprimées**

## PERSONNEL

### **9-CREATION DE POSTE**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un agent qui est à son poste depuis 8 ans elle est adjoint technique mais elle peut prétendre à passer agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe. Cette décision est prise par anticipation. En effet lorsque ce sera accepté, l'agent aura le bon grade de suite. L'incidence financière est de 30 € brut.

**Monsieur le Maire propose le vote**

**Approuvé 14 voix sur 14 exprimées**

## DECISIONS

NEANT

### **QUESTIONS DIVERSES**

Règlement de la salle des fêtes

Ce règlement va être en réajusté, à savoir :

- Les adhérents des associations ne devront pas utiliser de chaussures sales de l'extérieur dans l'intérieur des salles.
- Signature obligatoire d'une convention.

Mobilisation des élus de la Loire pour défendre les finances locales et nos services publics

La mairie a reçu un courrier de M ZIGLER fin octobre car il a lancé une pétition qui se veut nationale. Le Maire lit le courrier. Les élus autorisent le maire à signer ladite pétition.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Un membre du personnel de la commune est toujours en arrêt maladie ainsi il a été procédé à un recrutement d'un autre agent en CDD. Il a commencé début novembre 2025.

La maison DEMARE a été mise en vente à 95 000 €.

Il y a également eu plusieurs demandes de l'usage de la petite maison pour activité (coiffure et ostéopathe), certains intéressés pour louer, mais d'autres motivés pour acheter et effectuer des travaux par leurs soins.

Réflexion à mener pour que chacun trouve son espace.

Plusieurs personnes ne veulent pas vendre la petite maison. On essaie de faire un chiffrage approximatif des travaux afin de voir la rentabilité pour une location en professionnel ou commercial.

**Prochain conseil : Mardi 9 décembre 2025 à 20 h**

**Arrêté le 18 novembre 2025**

**CLOTURE DE LA SEANCE à 22 h 45**

**La secrétaire de séance, Marie Claire JASSERAND**

**le Maire, Frédéric MILLET**



## TOUR DE TABLE

Elisabeth : article du BM avant le 15.12

Didier 2<sup>ème</sup> mécénat avec VERALIA en cours de négociation

Jean les abris bus ont bougé de place celui financé par la région a été mis en place à MONTSUPT vert la route de Bonnaire.

L'abri bus acheté est parti aux Loubatière avec les Bessonnes.

Proposition de LFA sur l'aménagement de l'abri bus, ou arrêt de bus en bas vers la zone de la Pra ils ont fait un chiffrage de panneau aménagement sans panneau c'est LFA et les panneaux à la commune 6 000 € panneaux plus implantation. On a demandé un autre chiffrage pour avoir des tarifs comparatifs.

Rencontre avec Christophe V et M KNAP qui propose 2 dates pour la restitution des consommations le 26 ou 27 novembre. On bloque le 26.11 à 14 H.

On est allée à ST THOMAS sur le PICS il monte un PICS LFA et c'était un premier jet.

On a peut-être des choses à faire en interne de faire un PCS (communal).

Hervé : M Chatain lui a fait une réflexion pour le téléthon... qui n'y était pas sur ILLIWAP.

A partir de demain nouveau Food truck : Saveur Urbaine

Marché du terroir : 6 décembre à 8 h 30 Didier M Fred Jean Hervé

Dimanche 7 décembre 2025 :

Père Noël : Roland RIVOLIER pour le Noël au Village

Noël au village : le 16.12 pour installer et le 20 pour désinstaller le

16/12 à partir de 17 h : Sylvie, Valérie, MC, Fred

19/12 à partir de 17 h 30 :

Hervé, Fred, Odile, Sylvie,

Date de fin des travaux : livraison le 18 décembre.

Samedi 20 décembre, rangement de la maison du Père Noël : 9h30 Elisabeth, Sylvie, Marie-Claire, a 9h30.

Julien a reçu un mail du département pour le PAEL pour la partie enquête ; Il va y avoir une commissaire enquêtrice qui va venir, ça serait le 19.01 de 8h30 à 12 h.

Question concernant les MAJ du cadastre. Ils ont ciblé certains endroits où il y a des erreurs entre le cadastre et les photos prises c'est pour affiner les mesures.

Odile repas du CCAS le 30.11 on prépare le 29 à 9 h aide bienvenue et le 30 à 9 h

Si on peut faire un petit plat (cake, quiche) pour l'apéritif

Distribution des colis 12 et 13.12

CMJ si on peut mettre les différents produits pour les boîtes solidaires on est à la recherche de produits aide Décos de Noël le 6.12 à partir de 9 h.

Fred indique pour l'auberge qu'il a rencontré 2 personnes qui veulent s'associer et ils ne donnent pas suite à leur proposition.

Visite demain prévue et un autre contact pour des visites.

Rien de bien concret à l'instant t.